

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC50

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 102, substituer aux mots :

« de distribution agréée »,

les mots :

« agréée de distribution de la presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.